

INTERVENTION DE ROGER MELLOUËT

PRESIDENT DE LA COMMISSION FINANCES, EVALUATION ET SERVICE PUBLIC DEPARTEMENTAL

Séance plénière du 6 décembre 2012 du Conseil général du Finistère

Débat d'orientations budgétaires pour 2013

Seul le prononcé fait foi

L'élaboration du budget 2013 s'inscrit à nouveau dans un contexte marqué par une situation économique, sociale et financière difficile.

Les collectivités locales vont devoir prendre part, dans le cadre d'un pacte de croissance et de solidarité, au redressement des comptes publics et donc à l'effort collectif d'économies visant à réduire le déficit public de la France. Les marges de manœuvre financières du Département s'amenuisent. Elles sont d'autant plus limitées que le contexte économique est tendu. Les recettes de fonctionnement devraient peu évoluer l'an prochain : + 0,5 % environ par rapport au compte administratif anticipé 2012, soit un total de recettes prévisionnelles de 794 M€.

Les dotations de l'Etat aux collectivités locales seront globalement gelées en 2013. Pour le Finistère, la dotation globale de fonctionnement devrait toutefois être en légère progression par rapport à 2012 et s'établir à 203,5 M€.

Comme vous le savez, le pouvoir fiscal du Conseil général est aujourd'hui limité au vote du seul taux de la Taxe Foncière sur les propriétés Bâties. Avec un marché des constructions neuves peu dynamique, il est à craindre un ralentissement de l'évolution physique des bases. Hors augmentation éventuelle des taux, le produit de la TFPB en 2013 est évalué à 141,4 M€, soit un gain de 5 M€ par rapport à 2012.

Les droits de mutation, tout comme le produit de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) dépendent étroitement de la conjoncture économique.

Si le montant des DMTO perçu en 2012 devrait approcher les 80 M€, il convient d'être prudent dans les prévisions 2013. Par ailleurs, le Fonds national de péréquation des DMTO 2013 sera inférieur à celui de 2012 en raison de la baisse des droits de mutation perçus par les départements contributeurs. Cela devrait se traduire pour nous par une perte de recettes estimée à 3 M€ en 2013.

S'agissant de la Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), il est permis d'espérer un taux de progression de l'ordre de 2,5 % en 2013 et donc un produit de l'ordre de 71,5 M€.

Les recettes liées à la compensation des transferts de compétence devraient peu évoluer en 2013. Il faudra attendre l'aboutissement des réflexions sur la réforme du financement de la dépendance et de la prise en charge de la solidarité annoncée par le gouvernement pour connaître le nouvel équilibre recettes/dépenses proposé.

Nos recettes sont donc contraintes, mais la saine situation financière de notre collectivité doit nous préserver de toute inquiétude majeure.

Comme l'an passé, l'endettement du Département du Finistère demeure limité et restera stable au 1^{er} janvier prochain : 271 € par habitant contre 477 € par habitant au niveau national. En 2012, nous avons réalisé des emprunts à hauteur de 23 M€ seulement, grâce à des marges d'épargne que nous avons retrouvées depuis 2010 sous l'effet de la remontée des droits de mutation et de la maîtrise des dépenses de fonctionnement.

La recherche de financements et la diversification des sources devraient être les enjeux majeurs en matière de dette et de trésorerie en 2013, même si notre collectivité n'a pas rencontré de difficultés importantes en ce domaine jusqu'à présent.

Même si notre endettement est limité et nos marges d'épargne satisfaisantes jusqu'à présent, nous devons être prudent dans nos prévisions de dépenses pour 2013 car le niveau des droits de mutation à venir demeure très incertain dans ce contexte de crise.

Le travail réalisé à ce jour sur l'évaluation des dépenses de fonctionnement 2013 fait apparaître un besoin de l'ordre de 723 M€, soit une augmentation limitée à 1,8 % par rapport aux crédits de paiement votés au BP 2012 (hors reports et dépenses imprévues).

Les principaux postes en augmentation concernent les actions menées dans le domaine de l'action sociale mais aussi dans le domaine des transports. Mes collègues Présidents de commission pourront préciser ces points si vous le souhaitez.

En ce qui concerne les dépenses d'investissement financées par le Conseil général, elles restent élevées malgré la crise. Ce n'est pas le constat fait dans d'autres départements qui, confrontés à une baisse significative de leur capacité d'autofinancement amputée par « l'effet de ciseau », doivent toujours réduire leur budget d'investissement.

Dans le cadre d'une programmation pluriannuelle des investissements mise en place à compter de 2010, le Conseil général a clairement exprimé sa volonté de continuer à doter le Finistère des équipements indispensables au développement économique, social et culturel du territoire. Cette ambition est au cœur du projet stratégique adopté en 2010 et se décline dans les contrats de territoire signés avec les groupements de communes du Finistère.

Sur la période 2013-2015, le montant des autorisations de programme votées et à voter est évalué à 700 M€ avec des crédits de paiement répartis sur plusieurs années. Pour 2013, l'effort d'investissement sera au moins aussi important que celui prévu au BP 2012, soit plus de 150 M€.